

Une dérogation accordée pour préserver 1100 jeunes arbres et 4 terrains de sport

Dès l'entrée en vigueur de l'arrêté sécheresse de la Préfecture de la Haute-Garonne renforçant les mesures de restrictions de l'usage de l'eau à compter du mardi 9 août 2022, **les services de la Ville de Colomiers ont suspendu les différents arrosages** des espaces publics (pelouses et massifs notamment), des terrains de sport et l'entretien des 40 aires de jeux.

Arrosage de 1100 jeunes arbres

En parallèle, dans le cadre d'un échange constructif avec la Préfecture de la Haute-Garonne, la Ville de Colomiers a identifié 1100 jeunes arbres à risque, plantés depuis moins de trois ans. Les services de la Préfecture ont autorisé l'arrosage ciblé de ces spécimens, avec une quantité d'eau réduite de 30% par rapports aux niveaux habituels permettant de maintenir ces arbres. Dans le cadre des engagements de l'équipe municipale en matière de transition écologique, la plantation de ces 1100 sujets et leur entretien représente depuis trois ans un budget de 220 000 euros.

Depuis une quinzaine d'années, grâce à l'engagement des élus et des agents du service espaces publics, la Ville de Colomiers a limité et réduit ses besoins en eau en matière d'entretien des espaces verts. **"Ce travail en gestion différenciée nous amène par exemple à choisir des espèces d'arbres et plantes adaptées à des climats plus chauds et moins gourmandes en eau. Nous utilisons également des pluviomètres et une centrale d'arrosage qui permettent d'adapter les apports en eau"**, détaille Martine Berry-Sévennes, Adjointe à Mme le Maire déléguée à la Transition écologique et au patrimoine naturel.

Dérogation pour quatre terrains

Une dérogation a également été accordée pour arroser les deux terrains de Capitany (honneur et entraînement), qui sont utilisés par des sportifs de haut niveau. **Cette dérogation vient en complément de celle accordée à la SASP Rugby Pro** pour arroser deux terrains du stade Michel-Bendichou.

"Quatre terrains de sport columérins sont actuellement arrosés a minima, sur les treize que compte la commune, détaille Philippe Briançon, Adjoint à Mme le Maire délégué au Sport et à la vie associative et citoyenne. *Ils sont arrosés de nuit, avec un niveau d'eau 60% inférieur au niveau habituel. Si nous n'effectuons pas ces arrosages, le coup de remise en état serait de 80 000 à 100 000 euros par terrain.*"

Ces dérogations de la Préfecture restent temporaires et seront réexaminées en cas d'évolution de la situation.

"Nous menons en parallèle une réflexion pour la transformation de certains terrains en terrains synthétiques, indique Arnaud Simion, 1er Adjoint à Mme le Maire. *Nous disposons déjà d'une expérience en la matière avec un terrain synthétique au sein du Complexe sportif de*

COLOMIERS COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Capitany, tandis que certains clubs de Pro D2 ont également fait le choix du synthétique : la canicule, que nous affrontons cet été et qui perdure, nécessite que nous étudions cette solution."

*"Nous sommes conscients que ce type de dérogation puisse questionner nos administrés, eux-mêmes soumis aux mesures de restrictions, complète Karine Traval-Michelet, Maire de Colomiers et Vice-Présidente de Toulouse Métropole. Ces demandes ont été réalisées dans un cadre raisonné et concerté, en réduisant drastiquement les apports en eau des arbres et terrains de sport concernés, et **en prenant en compte l'impact sur nos finances publiques qu'aurait un arrêt total de l'arrosage, soit un budget supplémentaire de plus de 500 000 euros.**"*

Votre contact

Dimitri Foltran

Direction de la communication

05 61 15 24 42

dimitri.foltran@mairie-colomiers.fr